

## ARCHIDIOCÈSE DE SHERBROOKE



Vers un nouveau réseau de collaborations

## L'Équipe pastorale

### Ce qu'elle est

L'Équipe pastorale est un lieu de réflexion, de planification et de soutien mutuel où tous cherchent à découvrir comment servir, annoncer et célébrer à la suite de Jésus Christ. Partageant leurs joies et leurs défis, les membres de l'Équipe pastorale développent le souci les uns des autres à travers la [spiritualité de communion](#).

Ancrant son action dans une théologie des ministères qui reconnaît l'importance du presbytérat, du diaconat et de certaines formes d'engagement confiés à des laïcs, l'Équipe pastorale est une entité essentielle de la vie paroissiale. Elle y favorise l'engagement baptismal et elle voit à un partage harmonieux des responsabilités selon les charismes des personnes.

La réorganisation prévue dans *Vers un nouveau réseau de collaborations* met de l'avant le principe qu'il devra y avoir une Équipe pastorale dans chaque paroisse.

### Sa composition

L'Équipe pastorale est formée d'un nombre restreint de personnes (3 à 7).

Le curé, l'administrateur paroissial et les animateurs paroissiaux font d'office partie de l'Équipe pastorale et ils en assurent la responsabilité.

À moins d'avis contraire, feront normalement partie de l'Équipe pastorale d'une paroisse, les vicaires, les diacre(s) permanents et les agent(es) de pastorale dûment rattachés à cette paroisse par une nomination ou un mandat pastoral.

Avec l'accord de l'Ordinaire du lieu, certains laïcs et diacres n'étant pas rattachés à la paroisse par une nomination ou un mandat pastoral pourront aussi faire partie de l'Équipe pastorale. Au même titre, les épouses des diacres permanents pourront aussi en faire partie.

Le prêtre agissant à titre de modérateur de la charge pastorale est associé de près au travail de l'Équipe pastorale par des communications régulières et il peut participer occasionnellement aux rencontres de cette équipe.

Après consultation, l'Ordinaire du lieu émettra un mandat aux membres de l'Équipe pastorale autres que les prêtres, diacres permanents et agent(es) de pastorale faisant partie d'office de l'Équipe pastorale. Les mandats initiaux seront d'une durée d'un an et ils seront normalement renouvelables pour trois ans.



## Qualités recherchées chez les membres des Équipes pastorales :

- Capacité de réflexion, d'écoute et d'expression verbale
- Capacité à assumer des responsabilités et à travailler en équipe
- Connaissance du milieu et capacité à soutenir l'engagement bénévole
- Foi vivante et capacité à en témoigner par l'ensemble de sa vie
- Ouverture à la formation continue

## Son rôle

Mise en place pour organiser la mission à l'échelle paroissiale et pour susciter la participation active des membres des communautés à l'accomplissement de cette mission, l'Équipe pastorale accomplit diverses tâches :

- **Elle veille** à ce que l'Église soit présente et signifiante dans la vie des hommes et des femmes d'aujourd'hui en rappelant l'importance du service, de l'annonce et de la célébration à la suite de Jésus Christ.
- **Elle s'assure** dans sa planification que ces **dimensions essentielles** de la vie ecclésiale soient prises en charge dans des activités menées dans chacune des communautés ou dans l'ensemble de la paroisse.
- **Elle stimule** l'engagement baptismal des paroissiennes et paroissiens en recrutant, formant et soutenant des personnes désireuses de s'engager dans leur communauté ou à l'échelle paroissiale.
- **Elle identifie** les communautés de la paroisse puis elle **voit** à la mise en place et à la reconnaissance des **Équipes d'animation communautaire** dans ces communautés.
- **Elle assure** la cohésion et la complémentarité des différentes instances de la paroisse : assemblée de Fabrique, Équipes d'animation communautaire, Conseil paroissial de pastorale (CPP), **Comités de tâche...**
- **Elle voit** à la formation et au ressourcement des personnes engagées dans les différents Comités de tâche ou tout autre lieu d'engagement en Église.
- **Elle aide** les personnes engagées à relire leurs expériences à la lumière de la Parole de Dieu.
- **Elle accompagne** les communautés dans les passages à vivre.
- **Elle veille** localement à la mise en œuvre des orientations diocésaines et régionales.
- Œuvrant à l'annonce et à la célébration de la foi, elle **encourage la création de groupes de partage évangélique**.

## Fonctionnement de l'Équipe pastorale

- Les membres de l'Équipe pastorale se rencontrent régulièrement, c'est-à-dire au minimum une fois par mois.
- L'Équipe pastorale est sous la responsabilité du curé, de l'administrateur paroissial ou des animateurs paroissiaux.
- Les membres de l'Équipe pastorale se répartissent les fonctions pour l'animation des rencontres d'équipe et ils se donnent une structure de fonctionnement : ordre du jour, présidence et secrétariat, mode de suivis des dossiers...
- Les membres de l'Équipe pastorale voient à un partage adéquat des dossiers, notamment en ce qui concerne le contact avec les membres des Équipes d'animation communautaire et des Comités de tâche. En ce sens, chaque Équipe d'animation communautaire devrait être accompagnée par au moins un membre de l'Équipe pastorale.
- Il est important que tous les membres de l'Équipe pastorale s'assurent d'être informés des aspects pastoraux, organisationnels et administratifs de la vie de la paroisse et des communautés.
- Tous les membres de l'Équipe pastorale font partie du Conseil paroissial de pastorale.

En complément à cette fiche de formation, il est suggéré de consulter le [Guide pour la mise en œuvre de Vers un nouveau réseau de collaborations](#) adopté en février 2014.

